

**ORAPI SA**

**BILAN**

<b>ACTIF</b>	En milliers d'Euros			
	Brut	Amort. Prov	Net	Net
	31/12/2018		31/12/2017	
Actif incorporel	10 704	4 075	6 629	6 755
Actif corporel	17 441	9 390	8 051	6 870
Actif financier	66 519	2 217	64 302	55 143
<b>Actif immobilisé</b>	<b>94 664</b>	<b>15 682</b>	<b>78 982</b>	<b>68 768</b>
Stocks	13 002	1 162	11 840	9 953
Clients	11 065	71	10 994	12 687
Autres créances et divers	41 599		41 599	44 714
Disponibilités	231		231	817
<b>Actif circulant</b>	<b>65 897</b>	<b>1 233</b>	<b>64 664</b>	<b>68 171</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>1 497</b>		<b>1 497</b>	<b>608</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>162 058</b>	<b>16 915</b>	<b>145 143</b>	<b>137 547</b>

<b>PASSIF</b>	En milliers d'Euros	
	Net	Net
	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capital social</b>	<b>4 619</b>	<b>4 619</b>
Primes, réserves et report à nouveau	56 842	55 303
Résultat	-2 244	1 539
Provisions réglementées	1 214	1 180
<b>Capitaux propres</b>	<b>60 431</b>	<b>62 641</b>
<b>Provisions</b>	<b>491</b>	<b>512</b>
Emprunts et dettes financières	69 929	58 123
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 339	10 814
Dettes fiscales et sociales	1 718	2 040
Dettes sur immobilisations	141	579
Autres dettes	68	2 389
<b>Dettes</b>	<b>84 195</b>	<b>73 945</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>26</b>	<b>449</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>145 143</b>	<b>137 547</b>

## ORAPI SA

### COMPTE DE RESULTAT

	En milliers d'euros	
	31/12/2018	31/12/2017
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>66 404</b>	<b>61 958</b>
Production stockée	465	-406
Reprises provisions et transfert charges	1 489	218
Subvention d'exploitation	0	2
Autres produits	8	0
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>68 366</b>	<b>61 773</b>
Achats de matières premières	-41 409	-39 024
Sous traitance	-33	-23
Autres charges externes	-16 050	-13 374
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>10 874</b>	<b>9 352</b>
Impôts et taxes	-756	-910
Charges de personnel	-6 526	-5 783
Autres charges	-16	-17
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>3 576</b>	<b>2 642</b>
Dotation amortissements	-2 612	-1 949
Dotation provision actif	-1	-58
Dotation provision passif	-73	-303
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-67 477</b>	<b>-61 442</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>889</b>	<b>331</b>
Résultat financier hors éléments exceptionnels	-3 897	485
Résultat financier éléments exceptionnels	0	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 897</b>	<b>485</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-3 008</b>	<b>816</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-423</b>	<b>166</b>
Impôt société	1 187	558
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>-2 244</b>	<b>1 539</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018**

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en K-euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 mars 2019. Le total du bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 145 143 K€ et le compte de résultat fait apparaître une perte nette de -2 244 K€.

## **1 - PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE**

### **1.1 – SUIVI DE L'ABANDON DE CREANCE OCTROYEE EN 2015 A LA FILIALE CTV AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE**

Compte tenu des résultats déficitaires passés de sa filiale Chimiotecnic Vénissieux, et en considération de son intérêt dans le rétablissement de la situation de sa filiale, la société Orapi a donné son accord en date du 30 novembre 2015 pour abandonner partiellement la créance qu'elle détient à l'encontre de sa fille, à concurrence de la somme de 1 180 000 €.

Cet abandon de créance a été comptabilisé en charge financière dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Compte tenu des résultats positifs dégagés par la société Chimiotecnic Vénissieux sur les précédents exercices, la clause de retour à meilleure fortune liée à cet abandon de créance a été activée :

- pour la première fois au 31 décembre 2016 pour un montant de 658 K€.

- pour la seconde fois au 31 décembre 2017 pour un montant de 435 K€.

Ces produits ont été comptabilisés pour chaque exercice respectif en résultat financier.

Au 31 décembre 2018, la clause de retour à meilleure fortune liée à cet abandon de créance n'a pu être activée pour la troisième fois compte tenu du résultat déficitaire dégagé par la filiale.

Aucun produit n'a donc été comptabilisé en résultat financier à ce titre.

### **1.2 – DISSOLUTION ANTICIPEE ET MISE EN LIQUIDATION AMIABLE DE LA FILIALE EGIENE DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 26 AVRIL 2018.**

La clôture de la liquidation a été actée par l'assemblée générale de la société Egiène en date du 31 juillet 2018 et la radiation au RCS a été entérinée à cette même date

Cette opération s'est traduite dans les comptes de l'actionnaire Orapi SA par la sortie des titres pour leur valeur brute soit 70 000 € comptabilisée en résultat exceptionnel ainsi que par la reprise de la provision pour dépréciation sur titres de 70 000 € comptabilisée en résultat financier.

### **1-3 - RESTRUCTURATION DE LA DETTE FINANCIERE**

Compte tenu de la maturité de ses financements, la société Orapi avait engagé en 2017 une consultation visant à remplacer au cours de l'année 2018 un certain nombre de crédits/financements par un crédit structuré unique avec une maturité étendue.

Le 14 septembre 2018, la société Orapi a ainsi conclu un contrat de crédits de 47,2 M€ venant en remplacement de financements existants, lui permettant d'allonger la maturité de sa dette et de sécuriser ses concours bancaires court terme (cf. § 3.11 – Emprunts)

### **1.4 – USINE 4.0 SUR LE SITE DE SAINT-VULBAS**

Le Groupe ORAPI a poursuivi les investissements ayant permis de démarrer en début d'année sa nouvelle usine 4.0.

Destinée à accroître ses capacités de production et conditionnement grâce à une automatisation et une robotisation poussées, en respectant les meilleurs standards de qualité, cet investissement constitue une avancée dans les outils de fabrication du Groupe.

La mise en œuvre de cette nouvelle usine s'est traduite par d'importants frais à caractère exceptionnel (cf. § 4.4 – Résultat exceptionnel).

## **1.5 – ACQUISITION DE LA SOCIETE JUSTINESY FRERES**

Le 30 janvier 2018, Orapi SA a pris le contrôle via sa filiale Orapi Hygiène de la société Justinesy Frères à hauteur de 100%.

Justinesy est un acteur majeur du négoce de produits consommables et de matériel d'hygiène (chimie, ouate, sacs à déchets, chariots, ...) aux entreprises de propreté.

Justinesy, qui a réalisé un Chiffre d'Affaires de 13 M€ lors de son dernier exercice clos le 31/08/2017.

L'acquisition de 100% des titres a été acquittée en numéraire.

## **1.6- ABANDON DE CREANCE CONSENTI A LA FILIALE ORAPI HYGIENE**

Compte tenu de la situation financière de sa filiale Orapi Hygiène, la société ORAPI a consenti en décembre 2018 un abandon partiel de sa créance qu'elle détient à l'encontre de sa fille, à concurrence de la somme de 6 000 000 €.

Cet abandon autorisé par le Conseil d'administration du 07 mars 2019 est consenti sans condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

Il a été comptabilisé en charge financière dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## **2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,

- conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

- conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, du Règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 modifiant le Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG ainsi que du nouveau règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 (arrêté du 4 décembre 2015 – JO du 8 décembre 2015) modifiant le plan comptable général applicable aux comptes individuels des entreprises industrielles et commerciales

- conformément aux règlements CRC 2004-06 – relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements.

Le règlement 2015-05 du 2 juillet 2015 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture est applicable de manière obligatoire depuis le 1er janvier 2017.

Des instruments de dérivés ont été souscrits par la société sur les exercices précédents à des fins de couverture du risque de taux des emprunts souscrits.

L'application de ce règlement n'a pas modifié les principes de comptabilisation de ces instruments dans les comptes d'Orapi SA (confère Note 5.1 de la présente annexe).

Les gains et pertes de change sur opérations d'exploitation ont en revanche fait l'objet d'un reclassement dans le résultat d'exploitation à compter de cet exercice.

Ce règlement est donc sans incidence matérielle sur les états financiers de la société.

## **2.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### Frais de recherche et développement :

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses antérieures immobilisées sont totalement amorties.

En revanche, les frais engagés par la société et liés au dépôt des dossiers d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) sont comptabilisés à l'actif et sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation, c'est-à-dire sur la durée de protection dont les AMM bénéficient, en tenant compte des renouvellements probables, ce qui peut conduire à retenir une durée supérieure à celle de l'autorisation obtenue initialement.

### Contrat de recherche et développement :

Un contrat de recherche et développement portant sur le dépôt de formules biocides a été reconnu à l'actif sur 2013.

Il est amorti selon le mode linéaire avec prorata temporis sur une période de 10 ans.

### Brevets, licences et marques :

Les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets ou marques acquis sont classés dans cette rubrique.

### Logiciels informatiques :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition.

### Fonds commerciaux :

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC n°2014-03, celles-ci portant sur :

- La définition du fonds commercial
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- Le mali technique de fusion.

Suite à l'application de ce règlement, la société a maintenu l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan pour un montant 2 412 K€ au sein du poste « fonds commercial » ; en effet, l'analyse conduite au 1er janvier 2016 a permis de conclure à l'absence de plus-value latente sur d'autres actifs (incorporels, corporels ou financiers). A cette même date, la valeur d'utilité du fonds commercial est supérieure à sa valeur (nette) comptable incluant les malis techniques qui lui sont rattachés.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps. En effet, il n'existe pas de limitation d'ordre juridique, économique ou technique à l'exercice de l'activité de la société auprès de ses clients récurrents.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, à chaque clôture à compter de 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

Les fonds commerciaux ne sont donc pas amortis.

Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable (actualisation de cash flow futurs ou valeur de marché). Les cash flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions sur une durée de 5 ans en prenant en compte une valeur terminale.

## **2.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 30 ans en linéaire
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans en linéaire
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans en linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans en linéaire

## **2.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité le justifie. La valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus par Orapi SA d'une part, et d'autre part, sur les perspectives d'avenir basées notamment sur les cash-flow futurs actualisés devant être générés par la participation.

Les frais d'acquisition de titres sont comptabilisés en charge et sont déduits fiscalement sur 5 ans prorata temporis.

Les actions auto détenues dans le cadre des contrats de liquidité et de rachat sont classées en immobilisations financières et sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles donnent lieu à une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au cours de bourse observé le mois de la clôture.

## **2.5 - STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**

Les stocks de la Société sont constitués de deux catégories suivantes :

- Matières Premières, emballages et Marchandises,
- En cours de production et produits finis.

### **Matières premières, emballages et marchandises**

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat.

Les dépréciations des matières premières et emballages sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation future ; pour les marchandises, les dépréciations sont déterminées en fonction de leurs conditions de commercialisation (volumes de ventes attendus, prix de vente) appréciées sur la base des ventes réalisées au cours des exercices précédents et également en fonction des situations spécifiques rencontrées (ex : stocks contenant des composants interdits ou en voie d'interdiction).

### **Encours de production et Produits finis**

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production, et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Une provision pour dépréciation est constituée selon les critères suivants :

- rotation des stocks, les perspectives d'écoulement étant appréciées notamment sur la base des ventes réalisées au cours des exercices précédents
- lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son prix de revient
- en fonction des situations spécifiques rencontrées (ex : stocks contenant des composants interdits ou en voie d'interdiction).

## **2.6 - CREANCES ET DETTES**

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

## **2.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

## **2.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges, aux risques et aux charges en cours en application des dispositions de la réglementation du CRC 2000-06.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins à moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux
- les provisions pour risques fiscaux avérés
- les provisions pour perte de change
- les provisions pour retraites
- les provisions pour restructuration.

Le Groupe est partie prenante à un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance propre ou d'un début d'exécution.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite sont provisionnés dans les comptes annuels.



### 3 - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations Incorporelles	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2018
Frais Etablissement	3				3
Recherche et developpement	0				0
Brevets, Licences, Logiciels	3 913	377	-75	128	4 343
Droit au bail	0				0
Fonds commercial et mali technique	5 339				5 339
Immos. Incorporelles en cours	129	302		-128	303
Autres immo incorporelles	716				716
<b>Montants Bruts</b>	<b>10 100</b>	<b>679</b>	<b>-75</b>	<b>0</b>	<b>10 704</b>
<b>Amortissements et Provisions</b>					
Frais Etablissement	3				3
Recherche et developpement	0				0
Brevets, Licences, Logiciels	2 865	675	-15		3 525
Fonds commercial	0				0
Autres immo incorporelles	477	70			547
<b>Montants des Amortis, et Provisions</b>	<b>3 345</b>	<b>745</b>	<b>-15</b>	<b>0</b>	<b>4 075</b>
<b>Montants Nets</b>	<b>6 755</b>	<b>-66</b>	<b>-60</b>	<b>0</b>	<b>6 629</b>

Les immobilisations en cours concernent essentiellement des logiciels (6 K€) et dans une moindre mesure les frais engagés par la société et liés au dépôt des dossiers d'Autorisation de Mise sur le Marché (296 K€).

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice est de 1 430 K€. Ils sont constitués principalement de dépenses de personnel, de coûts liés à des opérations confiées à des organismes de recherche privés et de dotations aux amortissements.

Un contrat de recherche et développement portant sur le dépôt de formules biocides a été reconnu à l'actif sur 2013 pour une valeur brute de 700 K€.

Il est amorti selon le mode linéaire avec prorata temporis sur une période de 10 ans.

Le montant des amortissements enregistrés sur l'exercice est de 70 K€.

#### MALI TECHNIQUE DE FUSION CTH

Suite aux modifications apportées au règlement ANC n°2014-03, la société a maintenu l'intégralité de ce mali technique présent à l'actif de son bilan pour un montant 2 412 K€ au sein du poste « fonds commercial ».

En application du règlement ANC 2015-06, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a permis de conclure à une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable.

### 3.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Transfert</b>	<b>31/12/2018</b>
Terrains	358	18		688	1 064
Constructions	3 013	27		392	3 432
Installations techniques, matériel, outillage	5 126	137		1 239	6 502
Autres immobilisations corporelles	4 848	495	-10	947	6 280
Immobilisations en cours	1 482	1 946		-3 266	162
Avances et acomptes	0				0
<b>Montants Bruts</b>	<b>14 827</b>	<b>2 623</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>17 440</b>
<b>Amortissements et Provisions</b>					
Constructions	1 979	174			2 153
Installations techniques, matériel, outillage	3 410	601			4 011
Autres immobilisations corporelles	2 567	664	-7		3 224
Avances et acomptes	0				0
<b>Montants des Amortis, et Provisions</b>	<b>7 956</b>	<b>1 439</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>9 388</b>
<b>Montants Nets</b>	<b>6 871</b>	<b>1 184</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>8 052</b>

Les immobilisations en cours concernent essentiellement des installations de matériel et outillage et notamment la ligne savon.

La société a acquis sur l'exercice un bâtiment industriel sur la commune de Vaulx en Velin pour une valeur de 788 K€.

### 3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Participations	56 180	7	-70	56 117
Autres titres immobilisés	277	149	-79	347
Prêts	14			14
Autres immobilisations financières	785	55	-148	692
Créance rattachée à des participations	0	9 350		9 350
<b>Montants Bruts</b>	<b>57 256</b>	<b>9 561</b>	<b>-297</b>	<b>66 520</b>
<b>Amortissements et Provisions</b>				
Participations	2 092	38	-70	2 060
Autres titres immobilisés	1	138	-1	138
Prêts	13			13
Autres immobilisations financières	7			7
Créance rattachée à des participations	0			0
<b>Montants des Amortis, et Provisions</b>	<b>2 113</b>	<b>176</b>	<b>-71</b>	<b>2 218</b>
<b>Montants Nets</b>	<b>55 143</b>	<b>9 385</b>	<b>-226</b>	<b>64 302</b>

Les provisions pour dépréciation des titres de participation concernent les titres suivants :

- Orapi Inc. : 210 K€ (provision reconduite depuis 2006)
- Orapi Applied Chemical Asie : 1 039 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- Orapi Applied Netherlands : 400 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- Orapi Espagne : 293 K€ (provision reconduite depuis 2011)
- Orapi Transnet Argentine : provision de 0.5 K€ (provision reconduite depuis 2015)
- Crescent (INS) : provision de 40 K€ comptabilisée sur 2016 portée à 80 K€ sur 2017
- Orapi Continental Industries Limited Nigeria : provision de 30 K€ comptabilisée sur 2018
- Garcin Bactinyl Algérie : provision de 8 K€ constituée sur 2018.

La liquidation de la filiale Egiène s'est traduite dans les comptes de l'actionnaire Orapi SA par la sortie des titres pour leur valeur brute soit 70 000 € ainsi que par la reprise de la provision pour dépréciation sur titres de 70 000 €.

Le poste « Autres titres immobilisés » correspond aux actions auto détenues.

Au 31 décembre 2018, les titres auto détenus par la société sont au nombre de 36 152 actions.

Ils ont été valorisés à la valeur la plus faible entre le prix d'acquisition et le cours boursier moyen de décembre 2018.

Au 31 décembre 2018 ils font l'objet d'une provision pour dépréciation de 137 K€.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et des comptes espèces liés au contrat de liquidité et au contrat de rachat.

La variation du poste s'explique principalement par les mouvements sur les comptes espèces liés au contrat de liquidité et au contrat de rachat.

Les créances rattachées à des participations de 9 350 K€ correspondent aux prêts intragroupe consentis en septembre 2018 par Orapi SA à ses filiales Orapi Hygiène (7 850 K€), DACD (300 K€) et

Justinesy Frères (1 200 K€) pour financer les capex et le BFR suite au contrat de refinancement signé par la société mère le 14 septembre 2018.

### **3.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES**

Le détail des titres de participation est donné dans le "Tableau des filiales et participations" joint à la présente annexe. Cf. 5.14.

<b>Filiales et autres entreprises liées</b>	<b>Montant 2018</b>	<b>Montant 2017</b>
<b>Immobilisations Financières</b>		
Participations	56 117	56 180
Titres immobilisés Actions Propres	347	277
Prêts	0	0
Autres Immobilisations Financières	638	638
Créance rattachée à des Participations	9 350	0
<b>Créances</b>		
Créances Clients	10 446	12 392
Autres créances /comptes courants	31 947	35 275
Provision sur créances / comptes courants	0	0
<b>Dettes</b>		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 418	2 562
Autres dettes / comptes courants	6 612	6 889

### **3.5 - STOCKS ET EN-COURS**

<b>Stock et en cours</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Matières Premières et Autres Approvisionnements	3 755	2 395
Produits Intermédiaires et finis	9 246	8 782
<b>Montants Bruts</b>	<b>13 002</b>	<b>11 177</b>
<b>Amortissements et Provisions</b>		
Provision pour dépréciations Matières Premières	-290	-289
Provision pour produits Intermédiaires et finis	-872	-935
<b>Montants des Amortis, et Provisions</b>	<b>-1 162</b>	<b>-1 224</b>
<b>Montants Nets</b>	<b>11 840</b>	<b>9 953</b>

### **3.6 - CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

<b>Ventilation des créances et comptes de régularisation par échéance</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Montant à moins d'un an</b>	<b>Montant à plus d'un an et moins de cinq ans</b>	<b>Montant à plus de cinq ans</b>
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Prêts	14	0	0	14
Autres immobilisations financières	692	24	0	668
Avances et acomptes fournisseurs	249	249	0	0
Clients douteux ou litigieux	76	76	0	0
Créances clients	10 989	10 989	0	0
Personnel et comptes rattachés	38	38	0	0
Organismes sociaux	23	23	0	0
Etat impôts et taxes	3 711	400	3 311	0
Groupe et associés	31 947	31 947	0	0
Débiteurs divers	5 631	2 461	3 170	0
Charges constatées d'avance	271	271	0	0
Charges à répartir et ECA	1 226	1 226	0	0
<b>Montants Bruts</b>	<b>54 867</b>	<b>47 704</b>	<b>6 481</b>	<b>682</b>

Le poste des débiteurs divers intègre :

- les créances de CICE préfinancées auprès de BPI pour un montant total de 3 170 K€ (dont 902 K€ au titre de 2015, 1 102 K€ au titre de 2016 et 1 166 K€ au titre de 2017)
- les RFA et avoirs fournisseurs pour 2 355 K€

Le poste Etat - Impôts et taxes intègre la créance d'impôt sur les sociétés pour un montant de 3 311 K€ et de la TVA et TGAP pour le solde.

### 3.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Nature	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	231	817
<b>Montants Bruts</b>	<b>231</b>	<b>817</b>
<b>Amortissements et Provisions</b>		
Provision pour dépréciation	0	0
<b>Montants des Amortis, et Provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Montants Nets</b>	<b>231</b>	<b>817</b>

### 3.8 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Nature	31/12/2017	Affectation résultat 2017	Augment. de capital	Résultat 2018	Distrib. dividendes	Autres	31/12/2018
Capital	4 619						4 619
Dividendes	0						0
Prime d'émission	35 645						35 645
Prime d'apport	802						802
Réserve légale	462						462
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	18 394	1 539					19 933
Résultat	1 539	-1 539		-2 244			-2 244
Amortissements dérogatoires	1 180					34	1 214
<b>Montant Total</b>	<b>62 641</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 244</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>60 431</b>

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 4 618 753 actions de valeur nominale de 1 €.

La colonne « Autres » correspond à la dotation nette aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de sociétés : impact de +34 K€.

### **3.9 - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES**

Nature	31/12/2017	Dotation	Reprise		31/12/2018
			Utilisation	Non utilisation	
Provision pour litiges sociaux	29	10	-2	-27	10
Autres provisions	75	5	0	0	80
Provision IDR	408	58	0	-66	400
Provision perte de change	0	1	0	0	1
<b>Montants Bruts</b>	<b>512</b>	<b>74</b>	<b>-2</b>	<b>-93</b>	<b>491</b>
<b>Dont exploitation</b>	<b>512</b>	<b>73</b>	<b>-2</b>	<b>-93</b>	<b>490</b>
<b>Dont financier</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Dont exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les autres provisions concernent principalement des coûts de destruction de stocks et un litige.

La société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

### **INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**

Les estimations des engagements au titre des régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) sont calculées annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations reposent sur des hypothèses actuarielles qui intègrent la probabilité de durée du service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel ; les engagements correspondants sont actualisés.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Départ volontaire
- Date de départ : 65 ans (idem 2017)
- Taux d'actualisation : 1.60% (vs. 1.20 % en 2017)
- Revalorisation annuelle des salaires : 2,0 % (idem 2017)
- Table de mortalité : INSEE 2017 (idem 2017)
- Turnover : par tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles (CSP : VRP, ouvriers / ETAM, cadres)

Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en résultat.

Le montant des engagements de retraite actualisés et comptabilisés au 31 décembre 2018 s'élève à 400 492 €.

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

- Coût des services rendus : 53 244 €
- Coût financier : 4 899 €
- Ecarts actuariels : -62 875 €
- Reprise liée aux départs : - 3 056 €

### 3.10 - AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

Nature	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
<b>Exploitation</b>	<b>1 299</b>	<b>1</b>	<b>-66</b>	<b>1 233</b>
Provision Stocks et en-cours	1 224	1	-63	1 162
Provision Clients	75		-3	71
Provision pour dépréciation Autres débiteurs	0			0
<b>Financier</b>	<b>2 113</b>	<b>176</b>	<b>-71</b>	<b>2 218</b>
Provision dépréciation titres de participation	2 092	38	-70	2 060
Provision Autres titres immobilisés	1	138	-1	138
Provision Prêts	13			13
Provision Autres immobilisations financières	7			7
<b>Montants</b>	<b>3 412</b>	<b>177</b>	<b>-137</b>	<b>3 451</b>

### 3.11 – EMPRUNTS, DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ventilation des emprunts et dettes par échéance	31/12/2018	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de cinq ans	Montant à plus de cinq ans
Emprunt obligataire	5 009	5 009		
Etablissements de crédits (emprunts)	58 096	7 544	36 189	14 363
Concours bancaires	165	165		
Dépôts et cautionnements reçus	48	48		
Groupe et Associés	6 612	6 612		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 480	12 480		
Dettes fiscales et sociales	1 718	1 718		
Autres dettes	68	68		
Produits constatés d'avance et ECP	25	25		
<b>Montants Bruts</b>	<b>84 221</b>	<b>33 669</b>	<b>36 189</b>	<b>14 363</b>

Emprunts souscrits au cours de l'exercice :

- Emprunts bancaires :
- Emprunts BPI (préfinancement CICE 2017) :
- Billet trésorerie renouvelable :

49 492 K€ se décomposant comme suit :

- 48 326 K€
- 1 166 K€
- 0 K€



Remboursements effectués au cours de l'exercice :	34 986 K€ se décomposant comme suit :
- Emprunts bancaires :	29 083 K€
- Emprunt obligataire :	4 000 K€
- Emprunts BPI (préfinancement CICE 2014) :	903 K€
- Billet trésorerie renouvelable :	1 000 K€

#### Détail des financements obtenus sur l'exercice :

Sur l'exercice 2018, la société a préfinancé auprès de BPI sa créance de CICE née dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2017 pour 1 166 400 €, dans la continuité des exercices précédents.

La trésorerie reçue au titre des prêts de préfinancement de CICE accordés par BPI a été comptabilisée en contrepartie d'une dette financière envers ce même établissement.

Les créances de CICE cédées et initialement détenues envers l'Etat ont été remplacées par des créances vis à vis de BPI.

Parallèlement, la créance vis à vis de BPI et la dette financière comptabilisées initialement pour 903 000 € au titre du préfinancement de la créance de CICE 2014 ont été extournées suite au remboursement de cette créance par l'Etat sur l'exercice.

Préalablement à l'opération de refinancement du 14 septembre 2018, la société a obtenu début 2018 des lignes de crédit court terme auprès de divers établissements financiers, destinées à financer ses investissements pour un montant total de 1,8 M€.

Le 14 septembre 2018, la société Orapi a conclu un contrat de crédits de 47,25 M€ dont le détail est indiqué ci-dessous dans le paragraphe relatif au risque de liquidité.

A ce contrat s'ajoute un contrat d'emprunt de refinancement court terme du concours bancaire BNP pour 0.8 M€.

Les financements existants remboursés en capital et intérêts le 14 septembre 2018 pour 26 702 K€ sont les suivants :

- Tranche A2 de 2 200 K€ de l'emprunt bancaire destiné à financer l'acquisition du capital de la société Pro Hygiène Services réalisée en janvier 2015
- Emprunt obligataire MICADO 1 de 4 003 K€
- Emprunt acquisition ARGOS de 2 602 K€
- Emprunt acquisition PHS de 7 945 K€
- Emprunt AVIVA de 12 152 K€

La société a également remboursé ses facilités de caisse pour un montant total de 14 015 K€.

Les frais liés à la mise en place de cette opération ont été comptabilisés en charges à répartir pour un total de 1 321 K€ et font l'objet d'un amortissement selon les caractéristiques de l'emprunt et sur la durée de ce dernier soit 7 ans.

#### **Risque de liquidité**

##### *Refinancement de la dette à moyen et long terme*

La dette financière à moyen long terme du groupe Orapi s'est constituée historiquement au fur et à mesure de la croissance externe du groupe et, de ce fait, se caractérise par des maturités et des conditions assez hétérogènes.

Compte tenu de la maturité de ses financements, la société Orapi a engagé fin 2017 une consultation visant à remplacer au cours de l'année 2018 un certain nombre de crédits / financements par un crédit structuré unique avec une maturité étendue.

Le 14 septembre 2018, la société Orapi a conclu un contrat de crédits de 47,25 M€ dont :

- 15,1 M€ sous forme de prêt amortissable jusqu'en 2024
- 1,5 M€ sous forme de prêt amortissable jusqu'en 2023 (non encore débloqué)
- 5 M€ sous forme de prêt amortissable jusqu'en 2023
- 5 M€ pour le financement des investissements 2018 et amortissables jusqu'en 2023
- 8 M€ de prêt in fine à échéance 2024
- 4 M€ de prêt in fine à échéance 2025
- 8,65 M€ de crédit renouvelable à échéance 2023.

Orapi a également obtenu un accord bancaire pour le refinancement complémentaire de 1,95 M€, sous forme d'un lease-back concernant le site de Vaulx-en-Velin, opération qui devrait se réaliser sur le premier semestre 2019.

L'ensemble de ces financements, qui viennent en remplacement de financements existants, permettent à Orapi d'allonger la maturité de sa dette et de sécuriser ses concours bancaires court terme.

La cession le 15 mars 2019 de la société DACD réduit la dette nette du groupe de 14,4 M€, dont 10,4 M€ en renforcement de la trésorerie, le solde étant alloué au remboursement des dettes bancaires moyen et long terme (cf. §. 5.13).

Les éléments listés ci-dessus nous permettent de retenir pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 le principe clé de continuité d'exploitation du groupe pour les 12 prochains mois.

A la clôture de l'exercice, la société n'est pas en défaut sur les covenants financiers applicables à l'emprunt syndiqué de 47,2 M€ et souscrit le 14 septembre 2018.

S'agissant de l'obligation Micado 2 d'un montant de 5 M€, Orapi a obtenu avant le 31/12/2018 un waiver par lequel les prêteurs confirment qu'ils acceptent de surseoir à l'exigibilité anticipée des prêts du fait du non-respect des ratios financiers.

Par ailleurs, la société a obtenu un waiver de ses partenaires financiers pour les ratios à respecter au 31 mars 2019.

Les dispositions de l'emprunt syndiqué prévoient également le respect de ratios au 30 juin 2019 (ratios identiques à ceux du 31 mars 2019). La société envisage, au cas où les ratios au 30 juin 2019 ne seraient pas respectés, de faire une demande de waiver avant cette date, et estime que celui-ci sera obtenu, comme l'a été celui au 31 mars 2019.

A la clôture de l'exercice, la situation de la société en matière de covenants financiers est la suivante :

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2018 (k€)	Emprunts avec covenants au 31/12/2018
15 090	15 090	(1)
8 000	8 000	(1)
4 000	4 000	(1)
8 650	8 650	(1)
5 000	5 000	(1)
5 000	5 000	(1)
5 000	5 000	(2)

(1) A la clôture de l'exercice, la société n'est pas en défaut sur les covenants financiers applicables à l'emprunt syndiqué souscrit le 14 septembre 2018

(2) S'agissant de l'obligation Micado 2 d'un montant de 5 M€, Orapi a obtenu avant le 31/12/2018 un *waiver* par lequel les prêteurs confirment qu'ils acceptent de surseoir à l'exigibilité anticipée des prêts du fait du non-respect des ratios financiers.

Les frais d'émission d'emprunt bancaires et obligataires sont comptabilisés en charges à répartir et sont amortis sur la durée des emprunts concernés en fonction des caractéristiques de l'emprunt ou selon le mode linéaire si ce dernier donne un résultat proche.

Les amortissements sont comptabilisés en exploitation.

Le poste « Autres dettes » est essentiellement composé d'avoirs clients à établir.

### **3.12 - CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR**

Détail des produits à recevoir	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et compte rattachés	853	1 724
Autres créances	1 462	956
<b>Total général</b>	<b>2 315</b>	<b>2 680</b>

Détail des charges à payer	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	76	209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 142	3 888
Dettes fiscales et sociales	1 086	1 181
Autres dettes	68	189
<b>Total général</b>	<b>4 372</b>	<b>5 467</b>

## 4 - NOTES SUR LE RESULTAT

### 4.1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation du Chiffre d'affaires net	France	Etranger	Total
Ventes de Marchandises	131	117	248
Production vendue biens	47 668	2 925	50 592
Production vendue services	14 249	1 315	15 564
<b>Total général</b>	<b>62 047</b>	<b>4 356</b>	<b>66 404</b>

### 4.2 - CHARGES ET PRODUITS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES

Charges et produits relatifs aux entreprises liées	Montant 2018	Montant 2017
<b>Produits</b>		
C.A Marchandises et Production de biens	51 682	46 283
C.A Productions de Services	14 065	15 296
Produits sur Compte Courant	429	396
Produits de participation	3 722	1 565
Autres produits financiers	0	435
Reprise provision sur créances ou titres	70	0
Produit cession actifs financiers	0	0
<b>Charges</b>		
Achats	11 075	18 884
Charges sur Compte Courant	87	87
Provision sur créance ou titres (hors actions propres)	38	40
Valeur comptable immob. financières cédées	70	0
Perte sur créance	6 000	0

### Transactions avec les parties liées

Les principales relations entre Orapi SA et ses filiales peuvent être de nature suivante :

- Achats ou ventes de produits finis
- Prestations de services données ou reçues
- Contrats de location
- Transferts dans le cadre d'accords de financement ou de gestion de trésorerie
- Fourniture de garanties ou de sûretés.

Dans leur nature, ces transactions sont considérées comme courantes et elles sont réalisées à des conditions habituelles au sein d'un groupe.

De même la convention de prestations de services conclue entre Orapi SA et sa maison-mère MG3F en matière d'assistance financière, administrative, commerciale et Direction a été conclue aux conditions de marché.

#### **4.3 - RESULTAT FINANCIER**

<b>Détails du Résultat financier</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Produits de participations	3 722	1 565
Revenus sur comptes courants	429	396
Autres intérêts et produits assimilés	22	487
Reprise de provisions	71	1
Différences positives de change	0	1
Produits nets sur cessions de V.M.P	1	13
<b>Sous total des produits financiers</b>	<b>4 246</b>	<b>2 462</b>
Dotations aux provisions	177	41
Intérêts et charges assimilées	7 935	1 902
Différences négatives de change	0	20
Charges sur cessions de V.M.P	31	13
<b>Sous total des charges financières</b>	<b>8 143</b>	<b>1 977</b>
<b>Total Résultat Financier</b>	<b>-3 897</b>	<b>485</b>

Les intérêts et charges assimilés correspondent essentiellement :

- aux intérêts sur emprunts bancaires,
- à l'abandon de créance consenti cette année par Orapi SA à sa filiale Orapi Hygiène pour 6 000 K€ (cf. § 1.6).

Les dotations aux provisions concernent les titres de participations pour 38 K€, les écarts de conversion pour 1 K€ et les actions auto-détenues pour le solde soit 137 K€.

Les produits de participation correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Le poste « Autres intérêts et produits assimilés » correspond essentiellement aux escomptes obtenus sur 2018 du fait de la non activation de la clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance octroyé en 2015 par ORAPI SA à sa filiale CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX (vs un produit correspondant comptabilisé de 435 K€ au 31 décembre 2017).

Les reprises de provision concernent la reprise de provision sur les titres de la société Egiene suite à sa dissolution anticipée pour 70 K€ et les actions auto-détenues pour 1 K€.

#### **4.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Détails du Résultat Exceptionnel	31/12/2018	31/12/2017
Produits sur opérations de gestion	59	2
Produits sur opérations en capital	79	268
Reprises sur dépréciations, prov. et transferts de charges	6	6
<b>Sous total des produits exceptionnels</b>	<b>143</b>	<b>276</b>
Charges sur opérations de gestion	380	16
Charges sur opérations en capital	145	53
Dotations aux amort., dépréciations et provisions	40	40
<b>Sous total des charges exceptionnelles</b>	<b>566</b>	<b>110</b>
<b>Total Résultat Exceptionnel</b>	<b>-423</b>	<b>166</b>

Les dotations exceptionnelles concernent les amortissements dérogatoires pour 40 K€.

Les charges exceptionnelles sur opération de gestion concernent essentiellement cette année les coûts de démarrage du nouvel atelier Haute Performance pour 345 K€ (cf. § 1.4)

Pour mémoire, les produits et charges sur opérations en capital de 2017 comprenaient essentiellement le produit à recevoir lié à la garantie de passif de l'acquisition PHS pour 218 K€ (vs. des cessions d'éléments d'actifs sur 2018 dont 70 000 € de valeur brute de titres Egiène sortis).

#### **4.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi International, DACD, Chimiotecnic Vénissieux, Orapi Europe, Proven Orapi Group, Orapi Hygiène, PHEM et Orapi Academy sont intégrées fiscalement.

Sur l'exercice 2018, la société Hexotol membre de l'intégration fiscale depuis 2015 a été fusionnée dans la société Orapi Hygiène, elle-même membre de l'intégration fiscale.

Orapi SA est également tête de consolidation du groupe Orapi.

La convention d'intégration fiscale prévoit la répartition de l'avantage fiscal global procuré par le régime de l'intégration fiscale, entre les différents membres ayant apporté au groupe intégré un résultat fiscal déficitaire, au prorata des déficits transmis

Les déficits reportables de l'intégration fiscale incluant le déficit de l'exercice se montent à 25 842 K€ au 31 décembre 2018.

La société a obtenu sur 2018 des agréments fiscaux pour 2,6 M€ relatifs au transfert des déficits fiscaux issus des opérations de fusion-absorption des sociétés PHS dans sa filiale Orapi Hygiène.

La répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2018 :

Entités	Résultat avant impôt	Déficit reportable utilisé	Impôt société et crédits d'impôts	Participation & forfait social	Résultat net
CTV	-292	0	36	0	-257
DACD	633	0	-115	-58	461
ORAPI EUROPE	-77	0	5	0	-72
ORAPI INTERNATIONAL	535	0	-152	0	384
ORAPI SA	-3431	0	1187	0	-2244
PROVEN ORAPI GROUP	1712	0	-546	0	1166
PHEM	250	0	-43	-24	183
ORAPI HYGIENE (Ex Argos)	-1378	0	144	0	-1234
ORAPY ACADEMY	50	0	-14	0	36
<b>Montants Bruts</b>	<b>-1999</b>	<b>0</b>	<b>503</b>	<b>-82</b>	<b>-1578</b>

Ventilation de l'impôt sur les sociétés pour ORAPI SA :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-3 008	1 187	-1 821
Résultat exceptionnel	-423	0	-423
Participation	0	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>-3 431</b>	<b>1 187</b>	<b>-2 244</b>

## 5 - ENGAGEMENT HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En mai 2012, la société a mis en place deux contrats de swap à caractère de couverture de taux d'intérêts sur des emprunts bancaires à taux variable qu'elle avait souscrits.

En avril 2015, la société a mis en place un nouveau contrat de swap de même nature que les précédents.

Le contrat de refinancement signé en septembre 2018 prévoit la mise en place d'un nouveau contrat de couverture de taux portant sur 60% du prêt de refinancement soit un montant à couvrir de 20 160 K€.

Ce nouveau contrat devrait être mis en place sur le premier semestre 2019.

Le nominal de chaque swap est égal au capital restant dû de l'emprunt à la date de signature des contrats et la durée du swap correspond à la durée restante de l'emprunt ce qui permet de les qualifier d'instruments de couverture.

Le taux du swap s'entend hors marge bancaire.

Taux du swap	Capital d'origine de l'emprunt	Capital restant dû à la date de mise en place du swap	Montant notionnel du swap	Date de mise en place du swap	Date d'activation du swap (à terme échu)	Echéances	Dernière échéance	Montant couverture au 31/12/2018
1,16%	8 000	8 000	8 000	mai-12	janv-13	trimestrielle	avr-19	2 585
1,16%	8 500	8 500	8 500	mai-12	janv-13	trimestrielle	avr-19	
0,47%	5 400	5 400	5 400	avr-15	avr-15	trimestrielle	janv-22	3 085

Données en K€

Pour le swap à échéance 2022, le contrat de swap ne concerne que la tranche A1 et non la tranche A2 de l'emprunt sous-jacent.

A noter que les emprunts sous-jacents de ces contrats de swap ont fait l'objet d'un remboursement anticipé dans le cadre du contrat de refinancement signé le 14 septembre 2018.

Néanmoins la société a décidé de ne pas les résilier afin de les intégrer dans le nouveau contrat de couverture lié au contrat de refinancement qui sera mis en place sur 2019.

## 5.2 - CREDIT BAIL

Crédit Bail (en K€)	Immobilier	Matériel	Immobilier	Matériel
	2018		2017	
<b>Valeur d'origine</b>	<b>1 200</b>	<b>374</b>	<b>1 200</b>	<b>374</b>
<i>dont terrain</i>	135	0	135	0
Amortissement exercice	71	75	71	75
Amortissement cumulé	663	150	592	75
<b>Valeur nette</b>	<b>537</b>	<b>224</b>	<b>608</b>	<b>299</b>
<b>Redevances payées</b>				
Cumuls exercices antérieurs	1 143	8	1 006	0
Exercice	137	77	137	8
<b>Total</b>	<b>1 280</b>	<b>85</b>	<b>1 143</b>	<b>8</b>
<b>Redevances restant à payer</b>				
A un an au plus	100	77	137	77
A + un an et 5 ans au plus	93	74	193	151
A + de 5 ans	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>151</b>	<b>330</b>	<b>228</b>
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>137</b>	<b>77</b>	<b>137</b>	<b>8</b>

Pour rappel, le contrat de crédit-bail mobilier détenu initialement par la filiale Chimiotecnic Vénissieux a été cédé à la société ORAPI SA en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017 avec l'accord du bailleur et le matériel en crédit-bail a été transféré sur l'usine de la société ORAPI SA basée à Saint-Vulbas.



### **5.3 - ETAT DES HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS**

<b>Entité</b>	<b>Type de garantie</b>	<b>Date de départ</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>
Orapi SA	Caution solidaire crédit Banque Populaire société MHE (découvert)	févr-18	févr-28	240
Orapi SA	Caution solidaire crédit BNP société MHE (découvert)	mai-15	indéterminée	150
Orapi SA	Caution administrative et fiscale droits de douane société MHE	févr-15	avr-25	72
Orapi SA	Caution solidaire crédit BNP société MHE (emprunt)	juin-17	juin -23	233
	<b>Total cautions</b>			<b>695</b>

Entité	Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2018
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement titres société non cotée	juil-14	juil-21	196
Orapi SA	Emprunt CA	Nantissement titres société non cotée	sept-14	août-21	204
Orapi SA	Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	janv-14	janv-19	26
Orapi SA	Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-15	nov-20	439
Orapi SA	Emprunt LCL	Nantissement fonds de commerce	mars-17	mars-22	1 308
Orapi SA	Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	juin-17	juin-22	706
Orapi SA	Emprunt ARKEA	Nantissement fonds de commerce	oct-17	nov-19	648
Orapi SA	Emprunt ARKEA	Nantissement fonds de commerce	oct-17	nov-19	162
Orapi SA	Emprunt CE	Nantissement fonds de commerce	sept-17	déc-22	512
Orapi SA	Emprunt BCG	Nantissement fonds de commerce	mai-17	mai-21	261
Orapi SA	CBI BPI	Nantissement titres société non cotée	sept-16	sept-28	2
Orapi SA	Refinancement A1	Confère note A ci-dessous	Sept-18	Sept-24	15 090
Orapi SA	Refinancement B	Confère note A ci-dessous	Sept-18	Sept-23	5 000
Orapi SA	Refinancement C	Confère note A ci-dessous	Sept-18	Sept-24	8 000
Orapi SA	Refinancement D	Confère note A ci-dessous	Sept-18	Sept-25	4 000
Orapi SA	Crédit Renouvelable	Confère note A ci-dessous	Sept-18	Aout-22	8 650
Orapi SA	Crédit Capex	Confère note A ci-dessous	Sept-18	Sept-23	5 000
		<b>Total Immobilisations Incorporelles et financières</b>			<b>50 206</b>
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-10	20
Orapi SA	CBM BNP	Nantissement immobilisation corporelle	janv-16	janv-21	151
Orapi SA	Emprunt CIC	PPD et Garantie hypothécaire	janv-18	janv-27	679
		<b>Total Immobilisations corporelles</b>			<b>850</b>

**(A) Garanties données dans le cadre du contrat de refinancement**

**Nantissement de comptes titres financiers** en 1er rang par ORAPI SA au profit de l'Agent et des prêteurs portant sur 100% des actions de ses filiales principales :

- PROVEN ORAPI GROUP pour 9 000 actions
- Chimiotecnich Vénissieux pour 100 000 actions
- DACD pour 1 500 000 actions
- ORAPI HYGIENE pour 20 000 actions
- ORAPI APPLIED ASIA pour 1 000 000 parts

**Nantissement des prêts intragroupe** suivants consentis par ORAPI SA à ses filiales, pour financer l'endettement refinancé, les capex et les BFR :

- Prêt consenti à ORAPI HYGIENE pour 7 850 000 €
- Prêt consenti à DACD pour 300 000 €
- Prêt consenti à JUSTINESY pour 1 200 000 €

**Délégation ou à défaut, nantissement du contrat d'Assurance Homme clé au profit de l'Agent, de l'Agent des sûretés et des prêteurs**

Nantissement des créances de somme d'argent, présentes ou futures, dues ou susceptibles d'être dues à ORAPI SA par le débiteur (Cie d'Assurance) au titre du contrat d'Assurance Homme-clé souscrit, à hauteur de 3 M€.

**Nantissement de la créance résultant des soldes créditeurs de tous les comptes bancaires ouverts au nom d'ORAPI SA à la date de signature du contrat :**

- ARKEA EUR
- BECM EUR
- BNP Paribas EUR
- Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes EUR
- BRA EUR
- CACE EUR
- CACIB EUR
- Caisse d'Epargne Rhône Alpes EUR
- CIC LDB EUR / CAD / GBP / SGD / USD
- LCL EUR
- Banque Palatine EUR
- Société Générale EUR

**Gage espèce relatif au produit du Sale & Lease Back sur l'actif immobilier de Vaulx en Velin pour 1 950 000 €.**

Cette opération aura lieu sur 2019.

**Autre engagement : Abandon de créance consenti à la filiale Chimiotecnich Vénissieux**

Compte tenu des résultats déficitaires passés de sa filiale Chimiotecnich Vénissieux, et en considération de son intérêt dans le rétablissement de la situation de sa filiale, la société Orapi a donné son accord en date du 30 novembre 2015 pour abandonner partiellement la créance qu'elle détient à l'encontre de sa fille, à concurrence de la somme de 1 180 000 €.

Cet abandon de créance a été comptabilisé en charge financière dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il est expressément convenu que cet abandon est consenti sous la condition résolutoire :

- D'un retour à meilleure fortune
- Ou de la cessation ou cession totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Vénissieux.

En conséquence, au cas de retour à meilleure fortune de la société Chimiotecnich Vénissieux, c'est-à-dire lorsque la situation nette de la société Chimiotecnich Vénissieux sera supérieure ou égale au capital social, la société Chimiotecnich Vénissieux s'engage à réinscrire, en tout ou partie, au passif de son bilan, la créance abandonnée que détenait le société Orapi à son encontre, étant précisé que le total de capitaux propres minimum à atteindre s'entend compte tenu de la réinscription de la créance abandonnée de la société Orapi.

De même, en cas de survenance de la cessation totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Vénissieux, cette dernière s'engage à réinscrire au passif de son bilan la créance abandonnée que détenait la société Orapi à son encontre.

Néanmoins, au-delà d'une durée de dix ans à compter du jour de l'abandon soit le 30 novembre 2025, si le retour à meilleure fortune tel que défini ci-dessus, ne survenait pas, ou en l'absence de survenance d'un des événements susvisés, la condition résolutoire ne trouverait plus à s'appliquer.

Compte tenu des résultats positifs dégagés par la société Chimiotecnich Vénissieux sur les exercices précédents, la clause de retour à meilleure fortune liée à cet abandon de créance a été activée :

- pour la première fois au 31 décembre 2016 pour un montant de 658 K€.
- pour la seconde fois au 31 décembre 2017 pour un montant de 435 K€.

Ces produits ont été comptabilisés pour chaque exercice respectif en résultat financier.

Au 31 décembre 2018, la clause de retour à meilleure fortune liée à cet abandon de créance n'a pu être activée pour la troisième fois.

Aucun produit n'a donc été comptabilisé en résultat financier à ce titre.

Le solde de l'engagement se monte donc à 87 K€ au 31 décembre 2018.

#### **5.4 - EMISSION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (stock options)**

Il n'y a eu :

- Aucune émission d'option de souscription d'action sur l'exercice 2018
- Aucune levée d'option sur l'exercice 2018 ni après le 31 décembre 2018

#### **5.5 – PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

L'assemblée générale du 20 avril 2018 a autorisé l'attribution de 10 000 actions gratuites au Directeur Commercial de la société ORAPI EUROPE.

Les 10 000 actions seront livrées le 20 avril 2019 et devront être conservées jusqu'au 20 avril 2020 , fin de la période d'incessibilité.

## **5.6 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**

<b>Nature</b>	<b>Montant</b>	<b>Impôt</b>
Frais d'acquisition de titres	-71	-20
Congés payés	-468	-131
Effort construction	-23	-6
C3S	-75	-21
Provision retraite	-58	-16
Provision sur stocks	-6	-2
Autres provisions	-1	0
Dons mécénat	-94	-56
Provision sur titres	-38	-11
<b>TOTAL</b>	<b>-833</b>	<b>-263</b>

Taux d'impôt retenu = taux actuellement en vigueur soit 28% jusqu'à 500 000 € de bénéfice fiscal et 33 1/3% au-delà de 500 000 € de bénéfice fiscal.

## **5.7 - EFFECTIF**

<b>Nature</b>	<b>TOTAL 2018</b>	<b>TOTAL 2017</b>
Effectif au 31 décembre		
Cadres	28	39
Employés	96	92
<b>Total Effectif</b>	<b>124</b>	<b>131</b>

## **5.8- CONGE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La Société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1er janvier 2015.

## **5.9 – AUTRES INFORMATIONS**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 191 K€.

La société a opté pour une comptabilisation du crédit d'impôt en diminution des charges de personnel.

Le CICE perçu au titre de l'exercice 2017 se montant à 152 K€ a été utilisé pour soutenir la compétitivité de la société à travers des efforts en matière d'investissement, de recherche et de reconstitution de son fonds de roulement.

## **5.10 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction d'Orapi SA, mandataires sociaux, s'élève à 0 K€.

## **5.11 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

Les comptes de la société sont inclus dans les comptes consolidés de la société MG3F

Société consolidante :

MG3F- Société par actions simplifiée au capital de 75 846,49 euros

Siège social : 16, Rue Pierre Mendès France, 69120 VAULX EN VELIN

353 946 577 RCS LYON

## **5.12 – HONORAIRES CAC**

Honoraires en K€	EY	Deloitte
Honoraires certification des comptes	45 100	45 100
Honoraires autres que la certification des comptes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>45 100</b>	<b>45 100</b>

## **5.13 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La société a signé le 15 mars 2019 un protocole de cession de 100% des titres de sa filiale DACD. Cette opération qui vient confirmer la volonté du Groupe de recentrer ses activités sur son *core business*, contribuera également à son désendettement.

## 5.14 - TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS en K€ (filiales détenues au 31 décembre 2018)

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Capitaux propres	Quote part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par Orapi SA	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Orapi SA dans l'exercice
ORAPI EUROPE *	1 696	1 688	3 312	100	3 359	3 359	0	30 314	-72	130
ORAPI INTERNATIONAL *	74	91	549	100	74	74	0	2 499	384	300
ORAPI PACIFIQUE	0	122	207	100	51	51	0	580	84	100
ORAPI INC **	1 966	-1 410	630	100	1 982	1 772	50	1 802	74	0
ORAPI Italie	10	228	381	100	10	10	0	2 471	143	50
ORAPI NORDIC	200	-1 462	-1 477	100	852	852	1 477	4 549	-215	0
ORAPI ASIA	3 689	-66	4 379	100	3 279	2 240	0	6 589	756	1 000
ORAPI APPLIED BENELUX	84	398	470	100	2 558	2 158	0	2 734	-12	0
ORAPI APPLIED SPAIN	0	0	0	100	293	0	0	0	0	0
ORAPI APPLIED LIMITED (UK)	11	2 217	2 727	100	2 238	2 238	399	8 387	499	342
DACD*	1 500	1 290	3 251	100	4 663	4 663	3 043	13 080	461	350
CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX *	100	42	-115	100	452	452	576	9 753	-257	0
PROVEN ORAPI GROUP *	171	302	1 639	100	2 500	2 500	0	27 502	1 166	1 300
IPLA	20	-234	-217	10	2	2	0	1 779	-3	0
ORAPI TRANSNET Espagne	10	7	40	100	10	10	600	1 387	23	0
TECHNIK TOOLS SA	NC	NC	NC	10	30	30	0	NC	NC	0
ORAPI TRANSNET Argentine	NC	NC	NC	100	0.5	0	0	NC	NC	0
ORAPI TRANSNET Pologne	9	338	250	90	9	9	148	1 111	-97	0
ORAPI HYGIENE (ex ARGOS) *	10 000	-5 612	3 154	100	27 574	27 574	32 909	124 816	-1 234	0
ORAPI Continental Industries Ltd Nigeria	100	NC	NC	30	30	0	0	NC	NC	0
GARCIN BACTYNIL ALGERIE	NC	NC	NC	16	8	0	0	NC	NC	0
PHEM *	52	338	573	100	6 046	6 046	0	7 956	183	150
CRESCIENT	NC	NC	NC	5	80	0	0	NC	NC	0
ORAPI MIDDLE EAST	24	105	199	51	11	11	0	1 392	70	0
ORAPI AFRICA	NC	NC	NC	10	7	7	0	NC	NC	0

\* Orapi Europe, Orapi International, DACD, Proven Orapi Group, Chimiotecnich Vénissieux, ORAPI HYGIENE et PHEM sont intégrées fiscalement avec Orapi SA

\*\* Orapi INC est une holding basée en Amérique. Les chiffres correspondent à la sous-consolidation américaine

NC : donnée non communiquée car non obtenue